

**LES OBLITERATIONS POSTALES
DE LA LIGNE DE CHEMIN DE FER DE RACCORDEMENT :
GARE DU NORD – QUARTIER LEOPOLD**

Par le Dr. Roger BAURAIN et Raymond DELOOSE

La première gare de chemin de fer du continent européen, « BRUXELLES – ALLEE VERTE », constituée de six quais, fut construite en 1835 mais devint saturée déjà trois ans plus tard. En 1860 la station pour voyageurs se doubla d'une vaste gare de marchandises.

En 1838, le ministre des Chemins de fer, Charles ROGIER, décida de la construction d'une nouvelle gare, sur des terrains maraîchers situés à SAINT-JOSSE-TEN-NOODE (SJTN), la « gare de COLOGNE », qui sera dénommée plus tard « Station du Nord » et appelée familièrement « Gare du Nord ».

En 1856, une ligne de chemin de fer de raccordement au chemin de fer du LUXEMBOURG, reliait la gare du Nord à la gare du Quartier Léopold, appelée « chemin de fer de ceinture ».

La ligne de raccordement partait de la **Station du Nord**, place ROGIER (SJTN), longeait les actuelles rue du PROGRES et rue STEPHENSON (SCH), passait place VERBOEKHOVEN (« Cage aux Ours », SCH), revenait par l'avenue du Suffrage Universel, longeait l'avenue Paul DESCHANEL (SCH), passait à la place Armand STEURS (SJTN), coupait la chaussée de LOUVAIN à la hauteur de la rue WAUWERMANS (SJTN), passait au square AMBIORIX (BRX), puis longeait le boulevard CHARLEMAGNE et la rue de PASCALE pour rejoindre la **gare du Quartier Léopold** (fig. 1).

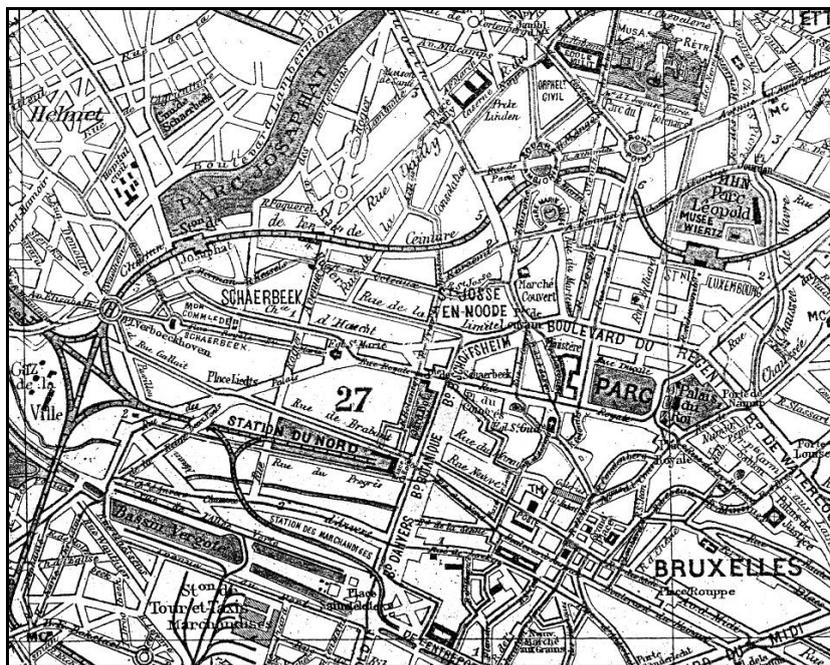


Fig. 1 : Plan, datant de 1912, de la ligne de raccordement de la « STATION du NORD » au chemin de fer du LUXEMBOURG, à la « GARE du QUARTIER-LEOPOLD » (collection DE BAST).

Les stations intermédiaires suivantes ont été installées, chacune dotée d'un bureau postal :

- **JOSAPHAT** à Schaerbeek (SCH), au bout du parc JOSAPHAT, à la hauteur de la chaussée de HAECHT (voir fig. 1 : station JOSAPHAT)
- **RUE ROGIER** à Schaerbeek, dans le bas de l'avenue ROGIER, à la hauteur de l'avenue Paul DESCHANEL (voir fig.1 : n° 4)
- **CHAUSSÉE DE LOUVAIN** à Saint-Josse-ten-Noode à la hauteur de la rue WAUWERMANS (voir fig. 1 : n° 5)
- **RUE DE LA LOI** à la hauteur de la rue du TACITURNE (voir fig.1 : n° 6)

STATION DU NORD

La première pierre de la « gare de COLOGNE », qui sera dénommée plus tard « **Station du Nord** », fut posée le 27 septembre 1841, à l'actuelle place ROGIER (fig 2).

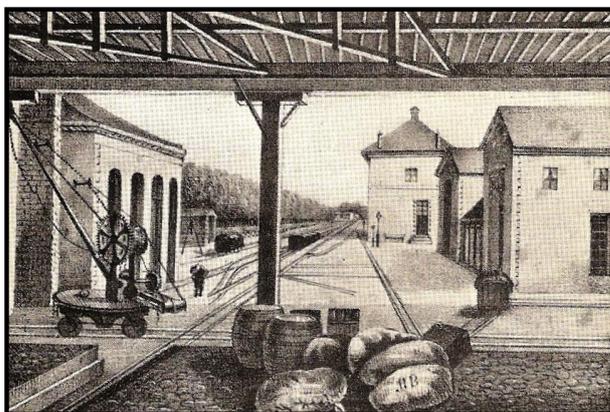


fig. 2 :

Station du Nord, en 1843 (lithographie du Musée du Chemin de Fer).

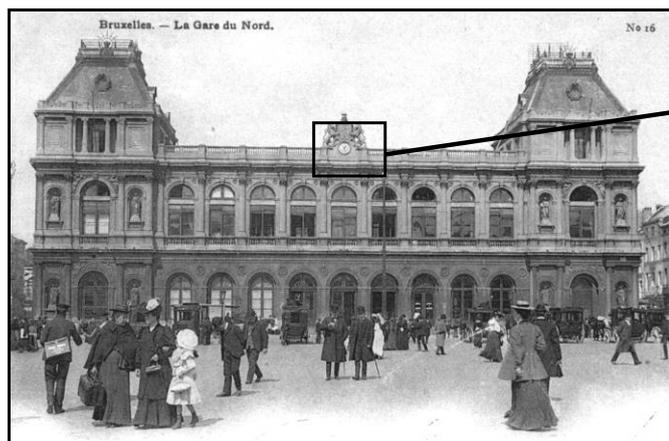


fig. 3 : *Station du Nord, vue de la place ROGIER, vers 1900.*

Dès 1850, elle évinça la gare de l'Allée Verte. Elle servait initialement aux lignes d'ANVERS et de LIEGE - COLOGNE. Ce n'est qu'en 1953 qu'elle fut démolie et transférée à son emplacement actuel.

Station « JOSAPHAT »

La vallée de Josaphat était à la limite de la zone urbaine de SCHAERBEEK en 1860 et la station «JOSAPHAT» était située à la hauteur de la chaussée de HAECHT. Le bureau de poste, sous-perception de 5^{ème} classe fut ouvert ~~le~~ 7 juin 1866 et supprimé le 1^{er} décembre 1867. Il a donc été très peu utilisé, une seule pièce seulement étant connue avec l'oblitération «BRUXELLES (Josaphat)» (fig.4).

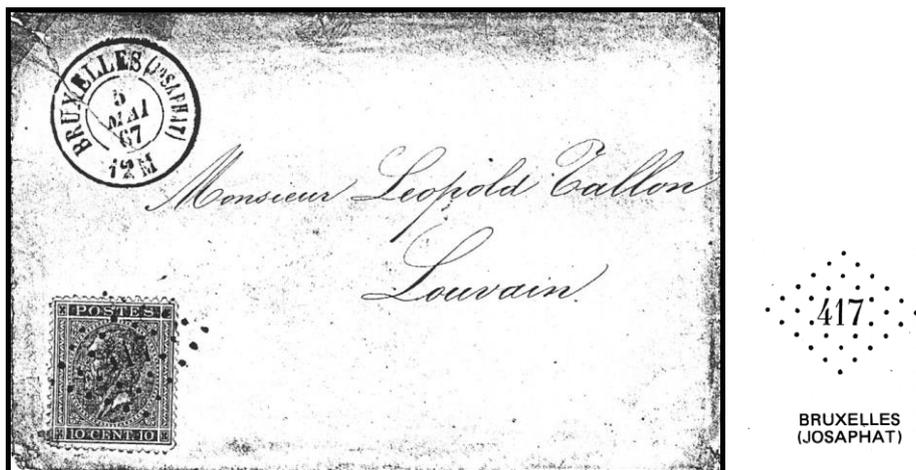


Fig. 4 : Oblitération «BRUXELLES (JOSAPHAT)» sur lettre datée du 5 mai 1867 ; le TP 17 est annulé par le cachet losange de points « 417 » (collection DE RAM)

Entre la station JOSAPHAT et la station de la rue ROGIER, il y avait un garde barrière à la petite rue au bois (actuellement rue Edouard FIERs), comme illustré à la figure 5.



Figure 5 : Carte-vue illustrant le garde barrière de la ligne de raccordement à la hauteur de la petite rue au bois à SCHAERBEEK (actuellement rue Edouard FIERs)

Station « RUE ROGIER »

La gare de l'avenue ROGIER a été ouverte le 10 mai 1866 et le bureau de poste y afférent a été ouvert le 7 juin 1866. C'était une gare mixte, gare de marchandises avec bureau de Poste et Télégraphe.

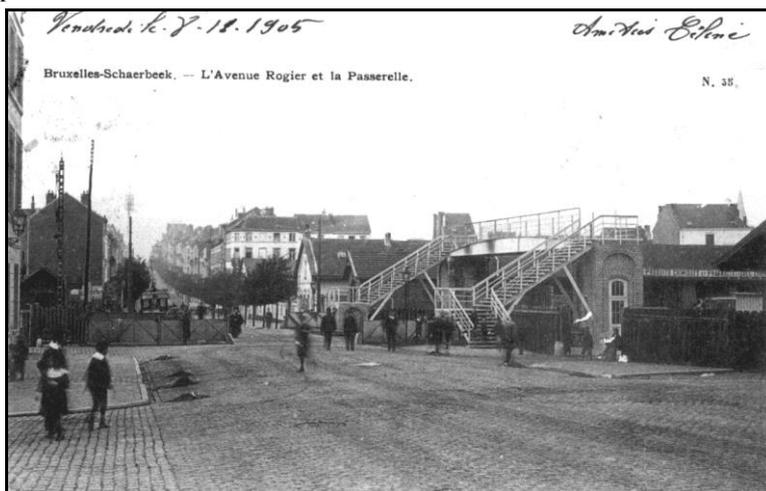


Figure 6 : CP illustrant l'avenue ROGIER et la passerelle surmontant les quais de la station "RUE ROGIER", en 1905.

OBLITERATION "POSTALE"

L'oblitération losange de points n° 416 aurait été utilisée par le bureau « RUE ROGIER » du 7 juin 1866 au 1^{er} décembre 1867. Il se différencie du n° 416 utilisé par le bureau « ANVERS (BASSINS) »
(R. DELOOSE, article en préparation)

**OBLITERATIONS "CHEMIN DE FER"**

La première oblitération Chemin de Fer de la station « rue ROGIER » fut l'oblitération oblongue qui était en usage en 1882, comme l'illustre la figure 7.



Fig. 7 : oblitération oblongue "BRUXELLES (RUE ROGIER)" du 22 mai 1882 sur CF 5 (80 c. orange) de l'émission de 1879.

Le cachet octogonal est également connu pour cette station, tel qu'on peut le voir à la figure 8.



Fig. 8 : oblitérations hexagonales “BRUXELLES RUE ROGIER” sur CF 11 (50 c. rose) et CF 12 (80 c. bistre) de l’émission de 1882.

A partir de 1895, le cachet rectangulaire unilingue “BRUXELLES / date / RUE ROGIER” est utilisé (fig. 9 et 10), en même temps que le cachet rectangulaire bilingue, aux coins inférieurs coupés (fig. 11).



Fig. 9 : cachets rectangulaires unilingues “BRUXELLES / date / RUE ROGIER” sur CF 28 (10 c.), CF 32 (30 c.), CF 33 (35 c.), CF 35 (50 c.), CF 39 (80 c.), CF 40 (90 c.), CF 41 (1 F.) et CF 46 (5 F.) de l’émission de 1902.

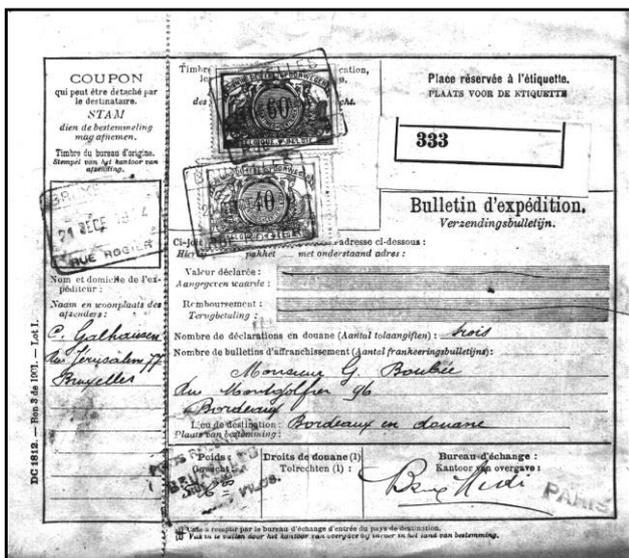


Fig. 10 : Bulletin d’expédition de marchandises vers Bordeaux (F), déposées à la station “RUE ROGIER” le 21 décembre 1914.

a mis en forme : Droite

a mis en forme : Justifié



Fig. 11 : cachets rectangulaires bilingues, aux coins inférieurs coupés, "BRUSSEL – ROG. STR. 3 / date / BRUXELLES – R. ROG." sur CF 41 (1 F.), de l'émission de 1902.

OBLITERATIONS "TELEGRAPHIQUE"

Le bureau de Poste de la station de chemin de fer "RUE ROGIER" servait également de bureau télégraphique (fig. 12).



Fig. 12 : oblitération octogonale "BRUXELLES RUE ROGIER" sur TG5 (50 c. bistré) de l'émission de 1871.

Station « CHAUSSEE DE LOUVAIN »

La station « CHAUSSEE DE LOUVAIN », ouverte en 1866, était la station de chemin de fer avec bureau mixte de perception-station de SAINT-JOSSE-TEN-NOODE, réception et marchandises, qui permettait d'envoyer des colis postaux et servait également de bureau télégraphique. Elle était située à la chaussée de LOUVAIN à hauteur de l'actuelle rue WAUWERMANS (fig. 13).



Figure 13 : Carte postale illustrant la station de chemin de fer de la Chaussée de Louvain avec le panneau émaillé « TELEGRAPHE / TELEGRAAF » à côté de la porte sur la chaussée.

OBLITERATIONS "POSTALES"

Les oblitérations postales utilisées par ce bureau jusqu'en 1910 ont été mentionnées dans un article précédent ("Quelques oblitérations postales de Saint-Josse-ten-Noode : 2^{ème} partie" par Dr. R. Baurain, Bulletin n° 496 de l'Amicale).

OBLITERATIONS "TELEGRAPHIQUES"

Par Arrêté Royal du 25 août 1837 la fusion du service des Postes et celui du Chemin de Fer est officialisé. Il fut créé à S^T-JOSSE-TEN-NOODE un bureau télégraphique de station, situé à la station de chemin de fer de la chaussée de LOUVAIN, tel qu'illustré sur la carte postale (fig. 13).

Une oblitération télégraphique octogonale, avec cercle intérieur était en usage au bureau de poste – station de la chaussée de LOUVAIN vers 1887 (fig. 14).



*Figure 14 : oblitération télégraphique octogonale
« BRUXELLES CH^{EE} DE LOUVAIN * » du 27 juin 1887
sur CF11 (50 c. rose).*

Pour 1909 et 1910, nous avons trouvé sur TG n° 16 une oblitération octogonale avec cercle intérieur de 15 mm du bureau de la chaussée de LOUVAIN (fig. 15).



*Fig. 15 : oblitération télégraphique "BRUXELLES
(CHAUSSEE DE LOUVAIN) *" du 20.11.1910
sur TG 17 (3 x 5 F. bleu).*

En 1913 (après le 19 octobre 1910 ?), le cachet octogonal est sans cercle intérieur et est bilingue « BRUSSEL (LEUV.ST.) / BRUXELLES (CH. LOUVAIN) » (fig. 16).



*Figure 16 : oblitération télégraphique «BRUSSEL
(LEUV.ST.) / BRUXELLES (CH. LOUVAIN) »
du 16 juillet 1913 sur TP 113 et du 21 novembre
1913 sur TP 122.*

En 1926, un grand cachet rectangulaire aux coins coupés, bilingue a été trouvé par Eric LELEUX sur un télégramme (fig. 18).



BRUXELLES
CHAUSSEE DE LOUVAIN

VI 1926

BRUSSEL
LEUVENSCHEN STEENWEG

Figure 17 : agrandissement du cachet télégraphique bilingue de 1926.

ADMINISTRATION DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES BEHEER VAN TELEGRAMMEN EN TELEFONEN ARRIVÉ à / QU TOEGEKOMEN te 11 JUN 1926 BRUSSEL LIEUVENSCHEN STEENWEG à 94 h. te 11.	TÉLÉGRAMME TELEGRAM Charles Willemus me Willemus 46 B	L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique (Loi du 1 ^{er} mars 1851, art. 6). Luidens art. 6 van de wet van 1 Maart 1851, is de Staat geenszins verantwoordelijk voor den dienst van de private telegrammen.					
Indications de service les plus usitées inscrites éventuellement en tête de l'adresse, en toutes lettres ou en abrégé : Meest voorkomende dienstwijzingen die, desgevallend, voluit of verkort bovenaan het adres worden geschreven :							
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 25%;">D } Télég. urgent } Dringend teleg.</td> <td style="width: 25%;">RP } Réponse payée } Antwoord betaald</td> <td style="width: 25%;">XP } Exprès payé } Bode betaald</td> <td style="width: 25%;">PC } Télég. avec accusé de réception télégraphique } Teleg. met kennisgeving van ontvangst telegraaf</td> <td style="width: 20%;">PCP } Télég. avec accusé de réception postal } Teleg. met kennisgeving van ontvangst post</td> </tr> </table>			D } Télég. urgent } Dringend teleg.	RP } Réponse payée } Antwoord betaald	XP } Exprès payé } Bode betaald	PC } Télég. avec accusé de réception télégraphique } Teleg. met kennisgeving van ontvangst telegraaf	PCP } Télég. avec accusé de réception postal } Teleg. met kennisgeving van ontvangst post
D } Télég. urgent } Dringend teleg.	RP } Réponse payée } Antwoord betaald	XP } Exprès payé } Bode betaald	PC } Télég. avec accusé de réception télégraphique } Teleg. met kennisgeving van ontvangst telegraaf	PCP } Télég. avec accusé de réception postal } Teleg. met kennisgeving van ontvangst post			
Déposé à / Afgegeven te Louvain à 92 N 201 Sincères félicitations Marie Maurice							

Figure 18 : télégramme envoyé du bureau « BRUXELLES – CHAUSSEE DE LOUVAIN » en juin 1926 (collection E. LELEUX).

OBLITERATIONS “CHEMIN DE FER”

Par Arrêté Royal du 22 décembre 1863, il fut créé à S^T-JOSSE-TEN-NOODE un bureau mixte de perception - station (3^{ème} classe minimum) qui fut ouvert à la chaussée de LOUVAIN, le 20 décembre 1866. La carte postale ci-dessous illustre la station de S^T-JOSSE-TEN-NOODE qui comprenait un bureau de poste et un bureau télégraphique (fig. 19).



Figure 19 : vue de la station « Chaussée de LOUVAIN », depuis la chaussée de LOUVAIN vers 1900.



Figure 20 : vue de la station « Chaussée de LOUVAIN », depuis les quais, vers 1960, [avant sa désaffectation dans les années 70.](#)

Le bureau mixte de perception-station de *SAINT-JOSSE*, réception et marchandises, permettait d'envoyer des colis postaux. De ce fait on trouve des timbres de chemin de fer avec l'oblitération hexagonale « **BRUXELLES ST-JOSSE-TEN-NOODE** ». Trois variantes existent, au centre (fig. 21) :

- jour / mois (en lettres) / rectangle noir (cachant l'heure)
- jour / mois (en lettres) / pas d'heure
- jour / mois (en lettres) / heure (chiffre et soit « s » ou « m », séparés par un tiret)



Figure 21 : Cachet hexagonal « **BRUXELLES ST-JOSSE-TEN-NOODE** » sur CF 6 (27 DECE 1888), CF 7 (20 JUN 1886) et CF 13 (13 SEPT 1882).

La remarque préliminaire que nous faisons au début de cette série d'article (n° 494 du bulletin de l'Amicale) prend tout son sens ici. En effet nous ne savons pas si ce bureau correspond au bureau unique de SAINT-JOSSE-TEN-NOODE (situation jusqu'au 2 mai 1892) ou correspondait au bureau de la CHAUSSEE DE LOUVAIN. Ce qui nous fait pencher pour cette dernière hypothèse est l'usage de ce cachet en septembre 1892 et septembre 1893.



Figure 22 : Cachet rectangulaire « BRUXELLES / 22 MAI 16 02 / S^t-

JOSSE-TEN-NOODE »

L'oblitération rectangulaire divisée en trois parties a remplacé le cachet hexagonal, avec dans la partie supérieure " BRUXELLES ", au centre " la date, le mois en lettres, l'heure et le millésime en deux chiffres chacun " et dans la partie inférieure " S^t-JOSSE-TEN-NOODE " (fig. 22 à 25).



Figure 23 : Cachet rectangulaire « BRUXELLES » / 21 MAI 1^{er} 95 / S^t-JOSSE-TEN-NOODE » sur CF 21.

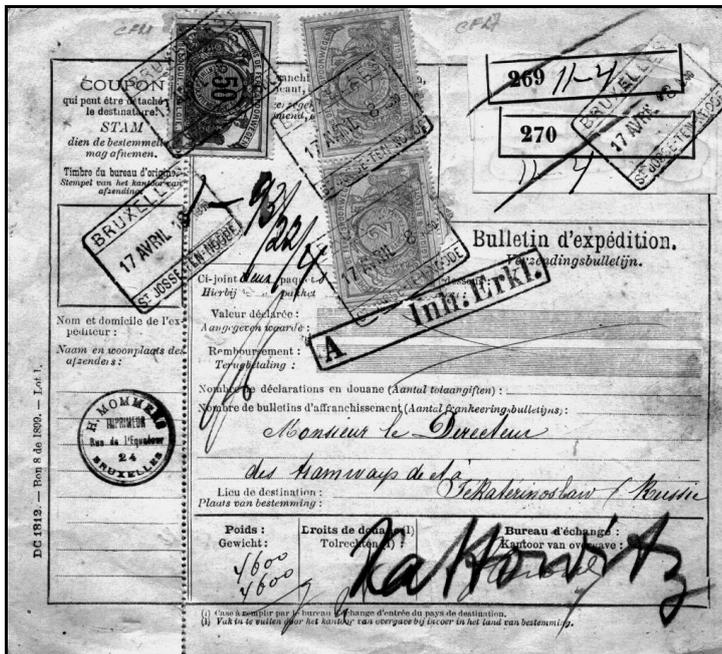


Figure 24 : Cachet rectangulaire sur bulletin d'expédition de marchandises vers la Russie.

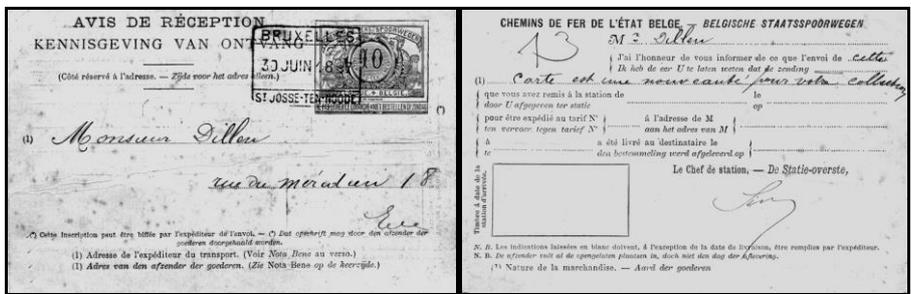


Figure 25 : Cachet rectangulaire sur avis de réception daté du 30 juin 1897.

Apparaît ensuite le cachet rectangulaire présentant les coins inférieurs coupés, avec dans la partie supérieure "BRUXELLES", au centre "la date, le mois en lettres, l'heure et le millésime en deux chiffres chacun" et dans la partie inférieure "ST-JOSSE-T.N. ...X", x étant un chiffre. Tel qu'illustré à la fig. 26, les n° «2», «3», «4» et «5», dont nous ne connaissons pas la signification, ont été utilisés.



Figure 26 : Cachets rectangulaires aux coins inférieurs coupés :

Station « RUE DE LA LOI »

La station « Rue de la Loi » était située à l'actuelle gare « SCHUMAN », à côté du Résidence Palace (voir figure 1, n° 6).

OBLITERATION S "POSTALE"



Figure 27 : oblitération postale « BRUXELLES (RUE DE LA LOI) » du 13 juin 1886 sur CF 2.

(vente Delcampe de mai 2006)

OBLITERATIONS "CHEMIN DE FER"

La première oblitération chemin de fer de la station « **Rue de la Loi** » fut l'oblitération oblongue, qui était en usage vers 1882, comme l'illustre la figure 28.



Figure 28 : Obliteration oblongue « BRUX. RUE DE LA LOI » sur timbre CF 9 de l'émission de 1882. (collection M. VAN DEN PANHUYSEN)

Ensuite, l'oblitération rectangulaire divisée en trois parties avec dans la partie supérieure "BRUXELLES", au centre « la date, le mois en lettres, l'heure et le millésime en deux chiffres chacun » et dans la partie inférieure "RUE DE LA LOI" a été utilisé dans cette station (fig. 29).



Figure 29 : Cachets rectangulaires « RUE DE LA LOI » sur CF 25.

Station « QUARTIER LEOPOLD »

La gare « Quartier Léopold » a été créée [vers 1866 en 18...](#), à son emplacement actuel.

OBLITERATIONS "CHEMIN DE FER"

L'oblitération hexagonale « BRUXELLES – Q.L. » a été utilisée en 1881 sur le timbre CF 3, CF 4 et CF 5 (fig. 30), ainsi que sur les timbres de chemin de fer de l'émission de 1882 (fig. 31).



Figure 30 : Cachets hexagonaux « BRUXELLES – Q.L. » sur CF 3 (25 c. vert), CF 4 (50 c. rose) et CF 5 (80 c. orange) de l'émission de 1879. (collection A. STRAGIER).



Figure 31 : Cachets hexagonaux « BRUXELLES – Q.L. » sur CF 11 (50 c. rose) et CF 12 (80 c. bistre) de l'émission de 1882. (collection A. STRAGIER).

Figure 30 : Cachets hexagonaux « BRUXELLES – Q.L. » sur CF 11 (50 c. rose) et CF 12 (80 c. bistre) de l'émission de 1882. (collection A. STRAGIER).
